

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF397

présenté par

M. Benbrahim, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, M. Bouloux, M. Philippe Brun,
M. Echaniz, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune,
M. Potier, Mme Rossi, Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.